

2.2. Préserver les sites à enjeux

Accompagner la mise en place de nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Contexte de l'action

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones naturelles particulièrement fragiles ou menacées, reconnus pour leur grande valeur écologique et nécessitant une protection spécifique. Ces espaces offrent également des opportunités découvertes de la biodiversité. Cette démarche repose sur deux objectifs essentiels : préserver les espèces, les habitats naturels et les fonctions écologiques des écosystèmes, tout en sensibilisant le public à la richesse et à l'importance de la biodiversité grâce à l'aménagement et à l'ouverture de ces sites, sauf lorsque leur vulnérabilité impose une stricte protection. Cela favorise un équilibre entre protection de l'environnement et éducation écologique.

Objectifs

- Préserver les secteurs à sensibilités écologiques et paysagères, et assurer la sauvegarde des habitats naturels

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Département

Partenaires potentiels

Techniques : CEN, PNR, ONF

Financiers : Département

Modalités de mise en œuvre

- 1) Identifier précisément les parcelles à préserver/valoriser et leur propriétaire, et réaliser un état des lieux des sites (identifier leur(s) caractère(s) emblématique(s) et les actions/projets à mettre en œuvre)
- 2) Étudier les possibilités d'acquisition des parcelles de propriétés rurales ou de conventionnement

Incidence financière

Coût salarial pour la rédaction du dossier
Coût variable selon le prix de l'acquisition foncière (si nécessaire)
Coût variable selon les modalités d'entretien et/ou d'aménagement du site

Évaluation et suivi

- Nombre de dossiers ENS soumis, puis admis.

À noter

Lien vers une plaquette sur les [Espaces Naturels Sensibles \(ENS\)](#) réalisée en 2015 par l'Assemblée des départements de France, à l'occasion des 30 ans de la politique ENS.

